



ARRETE N° 2025 - 371
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
**Réservation Places de
Stationnement**
Rue Henri de Régnier n° 114
SAS CONSTANT CONSULTANT
Du Lundi 23 Juin 2025
Au Jeudi 31 Juillet 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la SAS CONSTANT CONSULTANT – 14, rue de la Foulerie – 14600 Honfleur, afin de réserver 2 places de stationnement, rue Henri de Régnier, au n° 114, dans le cadre de travaux, Du Lundi 23 Juin 2025 au Jeudi 31 Juillet 2025, hors week-end et jours fériés, de 9h00 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La SAS CONSTANT CONSULTANT est autorisée à réserver 2 places de stationnement, rue HENRI DE REGNIER, au n° 114, dans le cadre de travaux, Du LUNDI 23 JUIN 2025 au JEUDI 31 JUILLET 2025, hors week-end et jours fériés, de 9H00 à 17H00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Rue Henri de Régnier, sur les 2 places de stationnement devant le n° 114, et réservé à la Société intervenante, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin de faciliter les interventions.

ARTICLE 3 : La Société intervenante devra impérativement libérer les places de stationnement le week-end et les jours fériés.

ARTICLE 4 : La mise en place de panneaux réglementaires, avec affichage du présent Arrêté, sera effectuée par le Demandeur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 20 Juin 2025
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

